QUELLES ACTIONS POUR METTRE EN ŒUVRE ET RÉUSSIR LA GÉNÉRALISATION DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS ?

Pays de Montbéliard Agglomération

Intervenant(s) :

Emmanuelle BASTIANON
Directrice collecte et traitement des déchets

Territoire concerné :

Nom du territoire	**Pays de Montbéliard Agglomération**
Nombre d'habitants	136 741 habitants – 72 communes
Type de territoire	Semi urbain/ Rural
Avancée de la commune en matière de prévention des déchets et d'économie circulaire	Révision du Programme local de Prévention des déchets en cours Création d'une direction transition écologique

Présentation du territoire

Une Usine d'Incinération des Ordures Ménagères qui arrive en fin de vie (fin 2023)

Pour mener à bien ses missions, PMA dispose d'une flotte d'une cinquantaine de PL et engins ainsi que divers sites et installations :

Site de la Charmotte qui comprend :

- Les locaux administratifs et sociaux
- 1 quai de transfert des flaconnages permettant d'optimiser les transports
- 1 fosse à verre
- 1 atelier de réparation pour la maintenance du parc

6 déchèteries fixes et 1 mobile accessibles via une carte d'accès et gratuites pour les particuliers.

Installées pour les particuliers, elles accueillent également les professionnels et administrations sous certaines conditions.

1 compostière permettant la valorisation des déchets verts et la vente de compost labélisé.

1 centre de transfert des encombrants permettant le stockage, le pré tri et le broyage des déchets de type bois et encombrants avant valorisation.

237 points recyclage composés au minimum de 4 containers permettant le tri des déchets recyclables et répartis sur l'ensemble du territoire.

Etat des lieux

Contexte et objectifs

Kg/hab/an	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ordures ménagères	289,19	296,7	292,4	283,24	272,62	253,83	253,66	236,58	239,64	240,74
Déchets recyclables *PMA 72	30,94	30,82	37,58	30,82	32,44	31,43	32,29	33,91	28,38	37,16
Verre *PMA72	27,75	28,09	28,77	27,7	28,99	28,02	28,31	29,2	29,38	31,76
Déchèteries	165,82	166,3	179,6	169,7	199,6	193,6	205,17	212,48	215,47	227,02
Total	**513,7**	**521,91**	**538,35**	**511,46**	**533,65**	**506,88**	**519,43**	**512,72**	**513,44**	**536,68**

→ **Objectif PMA : 150 kg/hab./an soit -38 %**

→ **Objectif PMA : 100 kg/hab./an soit + 38 %**

- Une production de déchets globalement dans la moyenne régionale et inférieure à la moyenne nationale
- Une performance d'Omr élevée par rapport aux collectivités voisines
- Une performance de collecte des déchets recyclables à améliorer
- Une UIOM qui arrive en fin de vie (fin 2023)

Etat des lieux

Composition des OMr

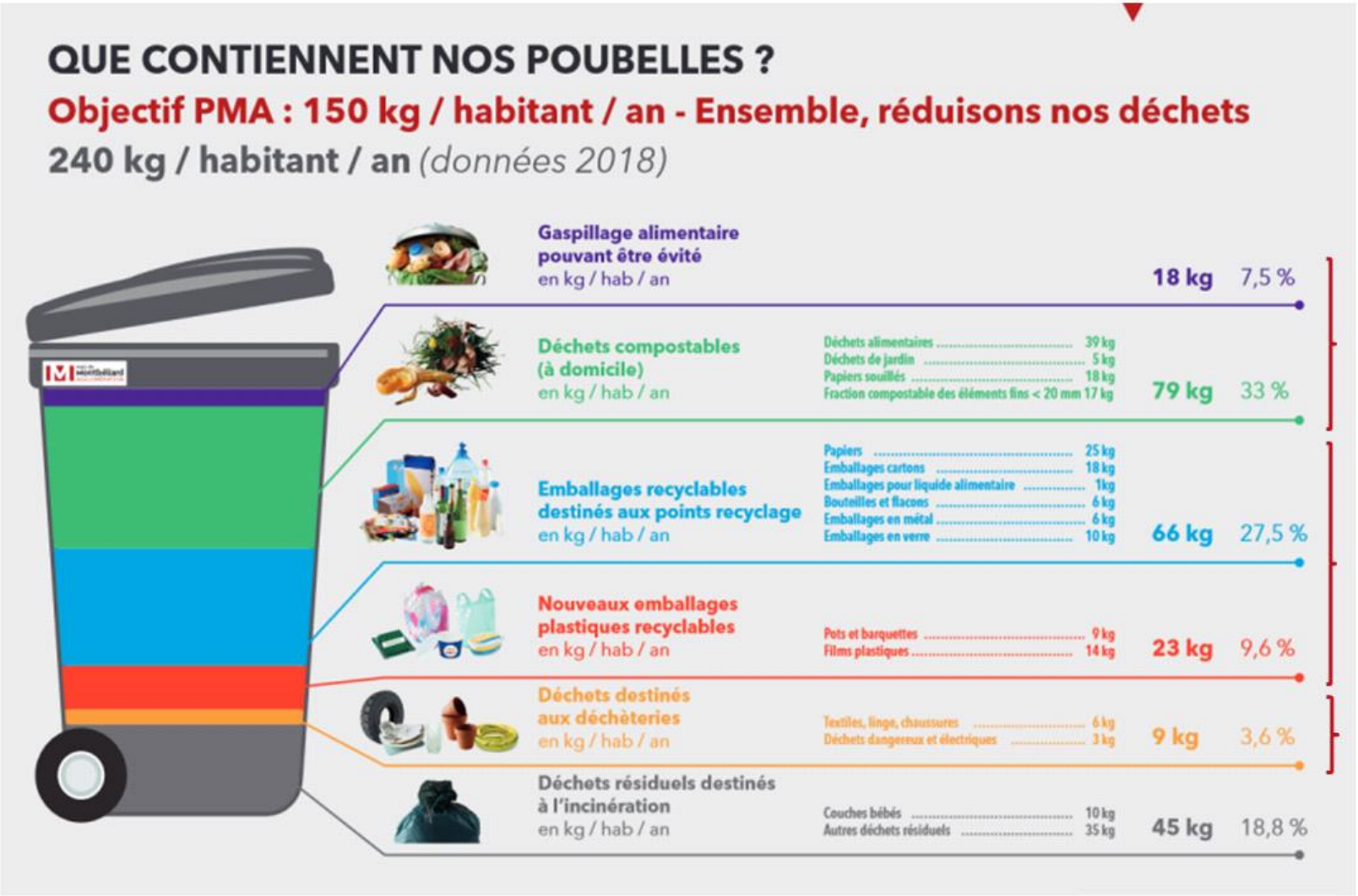

Enjeux et feuille de route

70 % des déchets qui pourraient être détournés de l'incinération

Gain possible maximum

Biodéchets:

33%

- Intensifier le compostage individuel
- Intensifier le compostage collectif
- Promouvoir la collecte des biodéchets

En partenariat avec l' Ademe dans le cadre d'un AAP et de la Région dans le cadre du plan de relance

Gain possible maximum

Déchets recyclables: 37%

- Mieux communiquer sur les consignes de tri
- Développer les conseils sur le tri au contact de la population
- Choix du mode de collecte et amélioration du dispositif de collecte

En partenariat avec CITEO dans le cadre d'un AAP

Harmonisation du mode de financement et mise en place d'une tarification incitative

En partenariat avec L'Ademe

Objectifs de la politique globale

- Harmoniser le mode de financement et les services offerts à la population
- Atteindre les objectifs fixés en termes de performances
- Répondre aux exigences réglementaires
- Equilibrer le solde budgétaire et maitriser les coûts
- Rendre les usagers acteurs
- Revoir le mode de traitement des ordures ménagères (reconstruction d'un four, rénovation d'un four ou mutualisation)

Collecte séparée des biodéchets

Expérimentation

Expérimentation soutenue à 70 % par l'Ademe dans le cadre d'un AAP

- De juillet 2019 à juillet 2020
- Sur 17 communes : panel représentatif des diverses typologies d'habitat
  - ✓ 11 communes soumises à une REOMi avec une fréquence de collecte des Omr de C0,5
  - ✓ Communes rurales sans tarification incitative
  - ✓ Communes semi urbaines
  - ✓ Communes urbaines
  - ✓ Zones d'habitat vertical
- Sur la base du volontariat
- Collecte en apport volontaire : installation des bacs protégés par un cache containers à côté des points R
- Distribution gratuite des consommables soit en mairie soit en déchèteries (bio seau et sacs biodégradables)
- Prestation de collecte et de traitement dans le cadre d'un marché public avec nettoyage des bacs à chaque collecte
- Traitement par méthanisation
- Travail en partenariat avec les communes
- Pour les déchets alimentaires uniquement

Collecte séparée des biodéchets

Communication

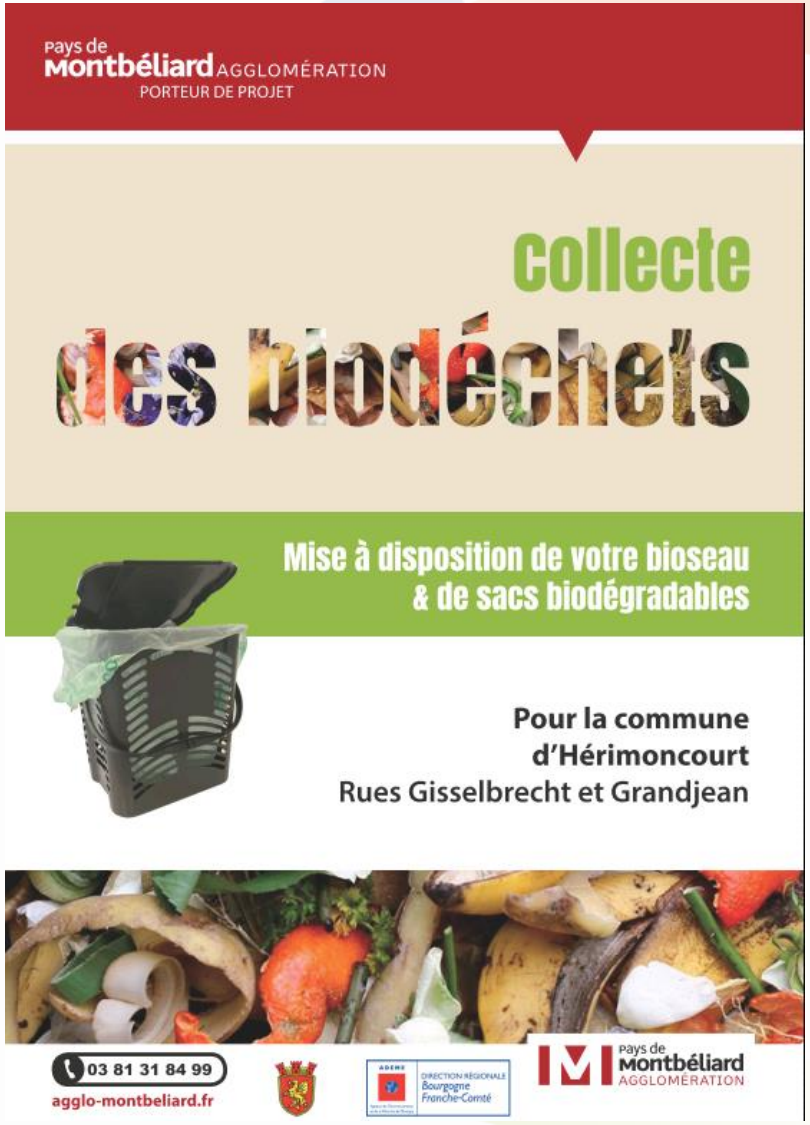

collecte
des biodéchets

Pays de Montbéliard Agglomération propose gratuitement aux habitants une collecte des biodéchets, à compter du lundi 22 février 2021.
Elle vous permettra de réduire le poids de votre poubelle et de vous libérer de déchets potentiellement nauséabonds.

Les biodéchets devront être déposés dans des conteneurs dédiés qui seront installés sur les points recyclage situés rues Gisselbrecht et Grandjean.

Quels déchets sont concernés ?

Uniquement les déchets alimentaires (sans aucun emballage !) : épluchures, restes de viandes (y compris les os ou carcasses), de poissons, de crustacés, de charcuteries, yaourts.

Ce dispositif, complémentaire au compostage individuel, permet de détourner ces biodéchets de l'incinération en les valorisant par méthanisation.

Quel est le matériel nécessaire pour cette collecte ?

Un bioseau et un rouleau de sacs biodégradables vous seront remis. Des rouleaux supplémentaires seront mis à votre disposition par la suite selon vos besoins. Il est conseillé de jeter les sacs, même non pleins, dans les bacs de collecte au minimum une fois par semaine afin d'éviter les odeurs et la décomposition du sac dans le bioseau. Il est impératif de ne jamais utiliser des sacs d'une autre matière (sauf sacs en papier acceptés).

Vous pourrez venir retirer ce matériel à compter du lundi 15 février 2021 à la Mairie d'Hérimoncourt du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h ou le samedi de 9h à 11h45.

Une tierce personne peut venir chercher votre matériel munie de sa pièce d'identité ainsi que de la vôtre et de votre coupon réponse.

Création - Impression : Pays de Montbéliard Agglomération - Janvier 2021 / Ne pas jeter sur la voie publique

Coupon réponse à remplir pour retirer votre bioseau et vos sacs biodégradables

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Commune : ..... le : ..... Signature :

- Points presse
- Relais communes
- Réseaux sociaux
- Réunions publiques
- Distribution toutes boîtes aux lettres d'un document d'information
- Création d'une vidéo en projet

Collecte séparée des biodéchets

Résultats

- **28 bacs** mis en place et collectés au minimum 1 fois par semaine.

Ajustement des fréquences de collecte et des volumes de bacs au fur et à mesure avec le prestataire

- **1 025 foyers volontaires soit 16 % des foyers concernés** par l'expérimentation (de 7 % en moyenne pour les communes sans tarification incitative à 21 % en moyenne pour les communes avec tarification incitative)

Pourcentage des foyers dotés/ secteur expérimental

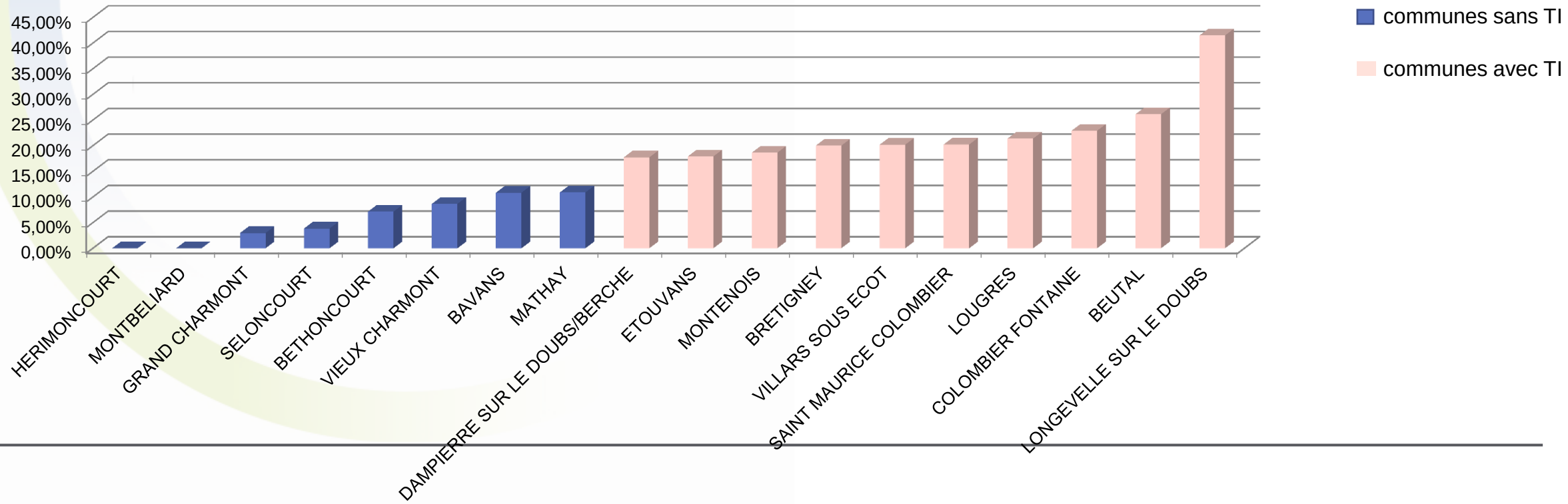

Collecte séparée des biodéchets

Résultats

- **69 tonnes** de déchets collectés soit **28 kg/hab volontaire/an**

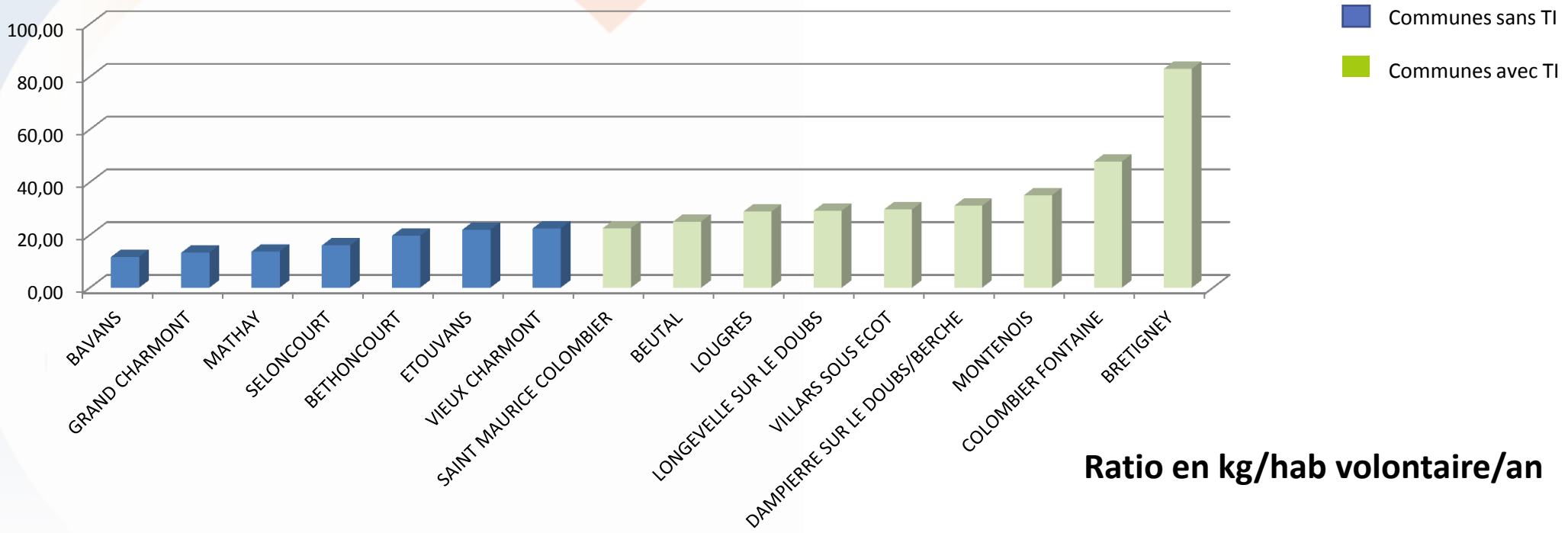

Ratio en kg/hab volontaire/an

- Bon accueil de la part des usagers
- Pas de problème particulier d'indésirables
- 1 point de collecte supprimé dans un quartier sensible d'habitat vertical

Collecte séparée des biodéchets

Les bonnes pratiques

- Meilleure participation et performances plus importantes dans le cadre :
  - D'un couplage avec une tarification incitative
  - de portage communal fort du projet
  - De la présence d'associations ou de personnes moteurs
  - d'une intégration au sein d'un quartier

- Location des matériels type cache containers durant l'expérimentation
- La communication
- Interaction forte avec le prestataire de collecte

Les inquiétudes ou freins

- Couplage collecte séparée des biodéchets et compostage
- Nuisances olfactives et présence de moucherons ou asticots

Tri à la source des biodéchets

Les prochaines étapes

- **Pérennisation des sites existants et extension progressive aux autres communes**
  - 35 communes de moins de 1 000 habitants en 2021
- **Poursuite mise en œuvre du compostage collectif et individuel**
- **Mise en œuvre de la tarification incitative**
- **Choix quant au devenir de l'UIOM**

Pays de Montbéliard Agglomération

ADEME
Agence de la Transition Écologique

République Française
Liberté
Égalité
Fraternité

Journées A3P®
Vers une économie circulaire

Merci !